

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Annie FEUILLAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 68

**Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Sandrine ROSIER (suppléante) – Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY – Marie-Noëlle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 34**

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

**Excusés ayant donné pouvoir : 14**

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE**

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

**Economie**

**034-2024 Aide à l'immobilier d'entreprises : Les gîtes d'Adrien à Rémuzat**

**Vu** la délibération n°100-2017 en date du 9 mai 2017 par laquelle le Conseil communautaire a décidé :

- d'adopter son règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises,
- de déléguer au Département l'octroi de l'aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur son territoire (conformément aux termes de la convention),
- de valider sa contribution financière à hauteur de 600 € à 800 € par emploi créé soit 10 % de la subvention perçue par l'entreprise.

**Vu** la délibération n° 212-2022 en date du 29 novembre 2022 par laquelle le Conseil départemental de la Drôme et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ont décidé de prolonger leur partenariat en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Cette politique commune en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise visant notamment à favoriser la création d'activités et d'emplois sur le territoire et/ou à la diversification de l'offre en proposant cinq règlements d'intervention :

- AIE classique (TPE, PME ...),
- AIE grands projets,
- AIE pour les structures d'Insertion par l'Activité Economique,
- AIE agritourisme,
- AIE tourisme.

Pour rappel, l'AIE tourisme accompagne les hébergeurs (structure d'au moins 10 lits) qui réalisent des travaux de création / modernisation ou extension d'abris vélos ainsi que des équipements indissociables à ces travaux (prise électrique, arrivée d'eau).

Les services de la CCBDP ont reçu une demande des gîtes d'Adrien à Rémuzat pour l'aménagement d'un local à vélo.

L'entreprise a été créée en 2015 par Christian GOTTI. Elle exploite 5 gîtes ruraux classés 3 épis selon le référentiel Gîte de France, et déjà labellisé Accueil Vélo.

L'établissement souhaite moderniser ses abris vélos dans sa démarche de qualité d'accueil des cyclistes. Le montant des dépenses est estimé à 10 548 € HT soit 12 303 € TTC, les travaux seront réalisés par deux artisans locaux.

Conformément à notre règlement d'intervention, Les Gîtes d'Adrien sollicite une subvention de 6 329 € soit 60 % du montant de la dépense HT dont :

- 633 € apportés par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (10 %),
- 5 696 € versés par le Conseil départemental de la Drôme (90 %).

Une convention tripartie (Département, CCBDP et Les Gîtes d'Adrien) précisera notamment les modalités de versement des subventions publiques et de respect des engagements de l'entreprise.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 633 € aux Gîtes d'Adrien pour la rénovation de son local vélo ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 08/04/2024  
Mise en ligne le : 08/04/2024  
Ampliation à :

La Secrétaire de séance,  
Annie FEUILLAS



Le Président  
Thierry DAYRE

